

Texte de Politique Générale

Auteur: Grèce

Commission: Sommet sur la coopération entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO - UEMOA - CEN SAD)

Problématique: "Comment relancer la coopération entre l'Union européenne et les organisations régionales ouest-africaines (CEDEAO, l'UEMOA et la CEN-SAD) pour répondre aux défis migratoires, sécuritaires, économiques et démocratiques en Afrique de l'Ouest ?"

Depuis son adhésion à l'Union européenne en 1981, la Grèce a toujours considéré sa destinée comme intrinsèquement liée à celle de l'espace européen. En tant que membre de la zone euro et de l'espace Schengen, le gouvernement actuel du Premier ministre Kyriákos Mitsotákis place la stabilité et la sécurité aux premiers rangs de ses priorités . La République hellénique, consciente de sa position géographique unique à la croisée de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, aborde la problématique des relations entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest avec un intérêt particulier . La question de la relance de la coopération avec la CEDEAO, l'UEMOA et la CEN-SAD ne se pose pas seulement en termes d'aide au développement, mais comme un impératif stratégique pour répondre à des défis communs qui affectent directement la stabilité du continent européen.

Pour notre pays, les enjeux soulevés par cette problématique sont d'une acuité particulière. La Grèce est une porte d'entrée majeure vers l'Union européenne et a été, ces dernières années, en première ligne des flux migratoires en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique . Bien que la route de la Méditerranée orientale soit distincte de la route atlantique, notre expérience nous enseigne que les défis migratoires, sécuritaires et économiques sont interconnectés. L'instabilité dans des régions comme le Sahel, alimentée par le terrorisme et les changements climatiques, agit comme un facteur de déplacement des populations. Les enjeux démocratiques et la fragilité de certains États ouest-africains créent un terreau fertile pour l'insécurité, qui finit par avoir des répercussions jusqu'aux portes de l'Europe. Notre pays, avec son littoral étendu et ses îles frontalières, mesure pleinement les conséquences humaines et sécuritaires de l'absence de coopération structurée et efficace avec les organisations régionales ouest-africaines.

La position de la Grèce est claire : la réponse à ces défis ne peut être uniquement sécuritaire ou répressive. Si notre gouvernement a récemment adopté une législation plus stricte pour lutter contre les réseaux criminels de trafic de migrants, c'est parce que nous considérons que laisser les routes migratoires aux mains des trafiquants est inhumain . Notre pays soutient fermement l'approche globale de l'Union européenne, telle qu'énoncée dans le Pacte sur la migration et l'asile, qui combine gestion des frontières, lutte contre les passeurs, et développement de partenariats avec les pays d'origine et de transit. Nous nous inscrivons dans la continuité des accords de partenariat UE-Afrique et soutenons les initiatives qui renforcent la traçabilité et la légalité des flux. Notre pays considère que les organisations ouest-africaines sont des interlocuteurs légitimes et incontournables et plaide pour un passage d'une relation donneur-bénéficiaire à un véritable partenariat politique.

Concrètement, notre pays a déjà mis en place des actions unilatérales et bilatérales. Récemment, notre pays a intensifié ses efforts de diplomatie économique, comme l'illustre la tenue de forums d'affaires avec des nations africaines telles que l'Éthiopie, visant à créer des opportunités économiques du côté africain de la Méditerranée . Nous pensons que le développement économique est le meilleur outil de gestion migratoire à long terme.

En conclusion, la position de notre pays est guidée par un europanisme pragmatique. La Grèce, pays historiquement tourné vers la mer, se perçoit comme un pont naturel entre les deux rives. Nous ne considérons pas les défis ouest-africains comme extérieurs à nos frontières, mais comme des problèmes communs appelant des solutions partagées. La relance de la coopération doit se faire sur la base d'une responsabilité mutuelle et d'un respect souverain, seuls garants d'une paix et d'une prospérité durables.